

## Le Resah s'engage en faveur d'un traitement innovant des bio-déchets dans les hôpitaux et maisons de retraite

Le Réseau des acheteurs hospitaliers engagé dans le projet européen INNOCAT.

Partager



Recevoir les alertes

Votre adresse e-mail

OK



Les établissements de santé de France et les cuisines centrales (mairies et écoles) consomment en moyenne 500 000 000 barquettes alimentaires par an. Pourtant recyclables, ces barquettes ne sont quasiment jamais retraitées et sont jetées avec les déchets classiques par manque de moyens humains (tri trop chronophage pour les agents) ou matériels (manque d'équipements ou de services adaptés).

Face à ce constat, le Resah (Réseau des acheteurs hospitaliers) s'est engagé dans le projet européen INNOCAT (Procurement of Eco-Innovation on the catering sector), financé par la Commission européenne afin de permettre aux hôpitaux et maisons de retraite d'acquérir des solutions innovantes facilitant la réduction et un traitement plus écologique des déchets liés à la restauration.

Après une étude approfondie des besoins émergeant dans les établissements en matière de restauration écologique, le Resah a passé deux marchés nationaux qui viennent d'être attribués.

Le **premier marché** met à disposition de tous les établissements publics de santé ou médico-sociaux susceptibles d'être intéressés :

Une solution globale proposée par la **société Rescaset** qui permet à la fois l'acquisition de barquettes alimentaires recyclables et un service de recyclage associé comprenant : l'équipement des hôpitaux en conteneurs de stockage de barquettes usagées et la collecte de celles-ci ;

De la vaisselle biodégradable et compostable facilitant ainsi le travail du personnel qui pourra jeter dans un même conteneur vaisselle et reliefs de repas tout en restant écologique (titulaire : Firplast).

Le **second marché** attribué à la **société Saria** met à disposition de tous les établissements susceptibles d'être intéressés une prestation d'appui et de conseil visant à organiser, conformément à la réglementation, leur filière de tri des bio-déchets. En effet, les hôpitaux et maisons de retraites devront respecter à compter de 2016 la loi du Grenelle II qui prévoit de nouvelles obligations en matière de traitement des bio-déchets, telles que la mise en place de « tri à la source ; valorisation biologique ; ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol. » (Art. L541-21-1 du code de l'environnement).

A noter que l'accès des établissements aux marchés passés par le Resah sera facilité par la Commission Européenne qui financera l'achat à hauteur de 20% pour les premiers établissements qui demanderont à en être bénéficiaires.

A travers ces nouveaux marchés, le Resah contribue à améliorer le traitement des bio-déchets produits par les hôpitaux et les maisons de retraites. Il confirme son engagement en faveur de l'achat public d'innovations et sa volonté de faciliter l'accès des établissements de santé et médico-sociaux au développement durable par les achats.

Pour adhérer au marché, les établissements peuvent écrire à : [innocat@resah-idf.com](mailto:innocat@resah-idf.com)

## Présentation du projet INNOCAT

INNOCAT est un projet européen soutenu et financé par la Commission Européenne. Il a débuté en mars 2013, pour une durée de 3 ans, après qu'un consortium de 7 organisations ait répondu à un appel à projet du programme CIP (Programme pour la Compétitivité et l'Innovation) émis par la Commission Européenne.

Les 7 partenaires formant le consortium du projet sont issus de différents pays européens et de secteurs d'activités divers :

ICLEI - Allemagne ;  
RESAH - France ;  
MOTIVA - Finlande ;  
SP Technical Research Institute of Sweden - Suède ;  
Ville de Turin - Italie ;  
Environment Park - Italie  
Johnson Matthey Fuel Cells - UK.

### *Plus d'informations sur INNOCAT*

<http://www.sustainable-catering.eu/home/>